

Informatique - Convention avec la commune de Chalezeule pour la gestion informatisée de sa Bibliothèque

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Désireux de mettre en place progressivement une gestion informatisée de sa bibliothèque, et aussi de partager avec les bibliothèques de Besançon le fonds d'informations, la commune de Chalezeule a souhaité procéder au catalogage de ses ouvrages avec le système informatique de la Ville de Besançon.

Un projet de convention a été élaboré, qui définit les solutions techniques et fonctionnelles qui seront mises en place pour assurer à la commune de Chalezeule l'accès à la base de données.

L'accès s'effectuera par utilisation d'un micro-ordinateur raccordé au réseau téléphonique.

Les services Organisation-Informatique et Bibliothèque Municipale apporteront leur contribution à la mise en place de ce projet.

La convention prévoit des frais d'installation de 20 000 F à la charge de la commune de Chalezeule, et des frais annuels de fonctionnement à hauteur de 2 000 F.

Les termes de cette convention pourront être complétés, si la commune de Chalezeule souhaite à terme gérer de manière informatique le prêt des ouvrages.

Le Conseil Municipal est invité à accepter ces propositions et à autoriser M. le Député-Maire à signer la convention avec la commune de Chalezeule.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.